



SOEURS POUR SOEURS

Tond Laa Taaba

ÉTUDE DE BASE SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA SANTÉ MENTALE CHEZ LES FEMMES ET FILLES AU BURKINA FASO

Réalisée par :

Dr Bouma Fernand BATIONO, *Socio Anthropologue/santé*
Dr Oumar SOURABIÉ, *Médecin psychiatre*
M Kotalama TRAORÉ, *Sociolinguiste*

FEVRIER 2022

Mot de la Présidente

La santé mentale demeure l'un des aspects les plus négligés de la santé publique, alors même qu'elle conditionne l'équilibre, la dignité et le développement de chaque être humain. Au Burkina Faso, les femmes et les filles sont particulièrement exposées à des formes multiples de vulnérabilité psychologique et sociale, exacerbées par les inégalités de genre, la précarité économique et la stigmatisation.

Face à cette réalité préoccupante, Sœurs Pour Sœurs/ Tond Laa Taaba /Tond SPS/TLT a jugé nécessaire et urgent de conduire cette étude de base sur la problématique de la santé mentale chez les femmes et les

filles au Burkina Faso.

Cette initiative vise à combler un vide de connaissances, à documenter les réalités vécues par les femmes et les filles en situation de détresse mentale, et à fournir des données fiables et contextualisées pour orienter les politiques publiques, renforcer les réponses communautaires et promouvoir la reconnaissance pleine et entière du droit à la santé mentale pour toutes.

La réalisation de cette étude a été rendue possible grâce au soutien de la Fondation for a Just Society (FJS), dont l'engagement constant en faveur de la justice sociale et des droits des femmes résonne profondément avec la mission de

SPS/TLT. Nous lui exprimons notre sincère gratitude pour la confiance et la vision partagée d'un monde où chaque femme et chaque fille peut vivre librement, dignement et en bonne santé.

Les résultats de cette recherche mettent en lumière l'urgence d'une mobilisation collective celle de l'État, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et des partenaires techniques et financiers pour bâtir une réponse coordonnée, inclusive et durable aux défis de la santé mentale.

En initiant cette étude, SPS/TLT réaffirme son engagement à faire de la santé mentale un enjeu de droits humains et de justice de genre. Nous appelons à une action concertée et soutenue pour que les femmes et les filles affectées ne soient plus invisibles, mais reconnues, accompagnées et protégées.

Je remercie chaleureusement les chercheur-es, les communautés participantes, ainsi que tous les acteurs et actrices ayant contribué à la réussite de cette démarche scientifique et humaine. Puissent les conclusions de cette étude inspirer des politiques et des pratiques plus justes, plus humaines et véritablement transformatrices.



Marie Rose KERE

Présidente
Sœurs Pour Sœurs/
Tond Laa Taaba (SPS/TLT)

Contexte de l'étude

La santé mentale est devenue une question importante de santé publique, mais n'a pas reçu les mêmes améliorations que la santé physique. Selon l'OMS (2001), environ 450 millions de personnes dans le monde souffrent de troubles mentaux, un chiffre en augmentation, particulièrement dans les pays en développement. Le taux de morbidité lié à la santé mentale devrait passer de 12,3 % en 2001 à 15 % en 2020. Environ une personne sur quatre souffrant de troubles mentaux n'est pas diagnostiquée. De plus, plus de 90 % des pays n'ont pas de politique de santé mentale adaptée aux enfants et adolescents. La stigmatisation et la violation des droits des personnes atteintes de troubles mentaux sont courantes, et peu de mesures sont prises pour lutter contre la discrimination et les préjugés. Les défis dans le domaine de la santé mentale au Burkina Faso sont énormes, surtout parmi les couches sociales souvent vulnérables économiquement notamment des femmes/filles souffrant de maladies mentales.

Ces défis demeurent une préoccupation aussi bien pour les pouvoirs publics que les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine. Comme l'indique l'étude de Ouédraogo et al (2017), la prévalence des troubles mentaux en population générale au Burkina Faso est estimée à 42%, les femmes étant les plus touchées par la maladie mentale. Dans une étude précédente en population hospitalière (Ouédraogo et al, 2006), le constat était différent de celui rapporté en 2017. Selon une autre étude réalisée au Burkina Faso (Ouédraogo et al, 2018), le taux de prévalence des troubles mentaux était de 41,43 %. Il était significativement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (46,24 % versus 35,01 % ; $p \leq 0,001$). L'épisode dépressif était le trouble le plus fréquent au sein de la

population enquêtée. A travers ces études, on constate que les influences/normes sociétales peuvent jouer un rôle important dans le parcours des soins par les femmes/filles souffrant de maladies mentales. Comment les sociétés endogènes versus contemporaines perçoivent-elles la maladie mentale en rapport avec les normes sociales ? Quelles réponses proposer en intégrant les questions de genre et de droits humains ? Quels défis et opportunités pour une santé mentale des femmes et des filles au Burkina Faso ?

Cette étude se propose d'apporter des éléments de réponses à ces questionnements autour des points suivants : (1) les représentations sociales de la maladie mentale ; (2) l'ampleur du phénomène ; (3) les

parcours de soins ; (4) les formes d'accompagnement et de réponse ; (5) les défis et opportunités dans la lutte contre les maladies mentales des femmes/filles.

Dans le souci d'améliorer les conditions de protection sociale des femmes/filles atteintes de maladies mentales au regard des situations économiques drastiques face aux inégalités et vulnérabilités sociales dans l'accès aux soins, l'Association **" Sœurs Pour Sœurs (SPS) "** s'est engagée dans la réalisation de cette étude.



Objectifs



L'objectif de cette étude est de

comprendre comment les communautés perçoivent les femmes et filles souffrant de maladies mentales, en particulier comment ces troubles sont inscrits dans les normes sociales et culturelles locales.

Objectifs
spécifiques



Objectifs spécifiques



Identifier les parties prenantes (étatiques et non étatiques) impliquées dans la santé mentale des femmes et des filles au Burkina Faso.



Examiner l'intégration des questions de genre, d'équité et des droits humains dans l'accompagnement et la prévention des maladies mentales chez les femmes et les filles.



Analyser les défis et les opportunités pour les organisations de la société civile (OSC) dans leur engagement concernant la santé mentale des femmes et des filles, et déterminer comment renforcer cet engagement en lien avec les droits humains.



Évaluer l'impact des maladies mentales sur les familles et les communautés.



Analyser les réponses et l'accompagnement de ces parties prenantes pour les femmes et filles souffrant de maladies mentales.



Identifier les besoins majeurs des femmes, des filles et de leurs familles, ainsi que les programmes d'intervention prioritaires, en mettant l'accent sur les lacunes concernant les droits humains.

Méthodologie de l'étude

Pour apporter des réponses à cette préoccupation sociale et rendre compte des connaissances et perceptions des rôles et responsabilités des uns et des autres, l'étude a utilisé une approche qualitative qui a permis d'interroger des acteurs de positions sociales différentes dans quatre régions concernées par l'étude (Bobo Dioulasso, Fada N'Gourma, Ouagadougou, Ouahigouya).



Résultats de l'étude

Les résultats de l'étude indiquent que l'ensemble des acteurs interrogés ont des connaissances des maladies mentales et notamment la situation des femmes/filles atteintes de ces maladies. Les représentations sociales, les conséquences sociales/économiques, les parcours de soins, les réponses institutionnelles, juridiques dans la gestion des maladies mentales ont été décrypté-e-s par les différent-e-s acteurs/trices interroge-e-s. Il s'agit entre autres des faits de stigmatisation, de discrimination à l'endroit des femmes/filles souffrant de maladies mentales et des inégalités dans les parcours de soins ou d'accès à des activités génératrices de revenus ou au droit à la santé de la reproduction.

Des acteurs ont certes évoqué leur engagement dans le processus de la prise en compte des maladies mentales liées aux femmes/filles, mais cet engagement ne peut se traduire que par la réalisation d'actions concrètes au regard des informations fournies, par exemple, l'élaboration et l'application de textes juridiques spécifiques dans le domaine.

Il est donc nécessaire de procéder à des campagnes de sensibilisation et/ou de formation des acteurs pour situer leurs rôles et responsabilités dans le processus de prise en charge des femmes/filles atteintes de maladies mentales.

Conclusion de l'étude

La maladie mentale est une réalité sociale, un fait social qui intervient à tous les niveaux de la vie individuelle et collective. C'est une pathologie sociale qui se traduit par une désorganisation ou une dérégulation au sein d'une société ou communauté particulière ou d'un groupe, etc., au point qu'on puisse parler d'une communauté de pratiques en matière de maladies mentales.

Les résultats indiquent que les perceptions ou représentations sociales des acteurs interrogés sont multiples et diverses quant aux causes et manifestations de la maladie. On relève également les nombreuses conséquences incommensurables tant sur la famille, la société que sur la

personne souffrante. Les maladies mentales ont un coût social et entraînent d'énormes dépenses de santé dans les familles et ce en l'absence d'un système d'assurance maladie ou de protection sociale pratique. Les différentes instances auxquelles les familles ont recours pour traiter le malade et la maladie augmentent davantage les dépenses familiales et conduisent les familles dans des situations de précarité et de vulnérabilité sociale accrue. Les personnes atteintes de maladies mentales font l'objet de stigmatisation et de discrimination par certains acteurs qui estiment qu'elles sont responsables de leur situation pathologique.





Les personnes malades sont en outre souvent victimes de violations des droits humains, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements psychiatriques. L'étude indique que les femmes atteintes de maladies mentales sont plus victimes de stigmatisation et de discrimination que les hommes. Certaines sont souvent victimes de viols, tombent enceintes et les enfants séparés de leur mère. Elles sont parfois exclues de leur espace.

Recommandations de l'étude



A l'endroit de :

SPS /TLT



Organiser des actions de sensibilisation sur les représentations/ perceptions communautaires en collaboration avec les OSC identifiées ou à identifier ;



Renforcer les capacités/compétences des responsables des OSC et des leaders communautaires dans l'accompagnement aux plans juridique, institutionnel, économique et sanitaire des malades et des familles affectées ;



Sensibiliser et renforcer la collaboration entre les Tradipraticiens, les leaders religieux et les personnels de santé dans les parcours thérapeutiques des personnes atteintes de maladies mentales, particulièrement les femmes/filles ;



SPS /TLT



Faire le plaidoyer avec les OSC auprès du ministère en charge de l'Action sociale pour le renforcement des cadres juridiques et institutionnels favorables à la prise en charge et à la promotion de la santé mentale en général et celle des femmes/filles au Burkina Faso ;



Susciter la mise en place d'un réseau des OSC (cf. annexes) intervenant dans le domaine afin de créer une synergie dans les actions, ce qui permet de mener des plaidoyers auprès des pouvoirs publics en matière de promotion de la santé mentale, notamment celle des femmes/filles.



Poursuivre la recherche sur l'état des lieux des femmes/filles atteintes de maladies mentales dans les autres régions du Burkina Faso ;



Susciter la création d'une communauté de pratiques (CP)/ communauté virtuelle de pratiques (CVP) dans le domaine pour mieux mener les plaidoyers auprès de l'État et des OSC pour la reconnaissance et l'accès aux droits des personnes atteintes de maladies mentales ;



Traduire ces recommandations en plan d'action pour la promotion de la santé mentale des femmes/filles au Burkina Faso.



Ministère de l'Action humanitaire



Inscrire les personnes atteintes de maladies mentales, en l'occurrence les femmes/filles dans le programme de la gratuité des soins aux indigents en rapport avec l'assurance maladie universelle. Ce plaidoyer doit être réalisé par SPS avec l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de la santé mentale ;



Prendre des dispositions juridiques nécessaires pour défendre les femmes atteintes de maladies mentales, des viols, des abandons et de leurs enfants tout en impliquant les familles dans les décisions à l'accès aux droits à la santé sexuelle et reproductive.



Mener conjointement avec SPS un plaidoyer pour l'amélioration des infrastructures et équipements des centres médicaux de prise en charge des maladies mentales ;



Ministère de la santé



Etablir une forte collaboration avec le Ministère de la justice pour la mise en place de textes juridiques règlementant la prise en charge des malades atteints de maladies mentales en général et de façon spécifique des femmes/filles souffrant de maladies mentales dans les hôpitaux.



Collectivités territoriales



Etablir une collaboration avec les OSC dans la mise en place d'un dispositif de veille permettant de protéger et de prendre en charge à temps les questions de santé sexuelle et reproductive des femmes/filles atteintes de maladies et de prévenir toutes violences à leur égard notamment les violences sexuelles.